

Département de la Savoie
Albertville 1 - Canton n° 3
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 05 Février 2021 à 19h00 à la Mairie.

Nbre Conseillers : 15
Présents : 15
Votants : 15

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance :

Evelyne PELLICANO

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 27 Novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Evelyne PELLICANO est élue secrétaire de séance.

Elus municipaux : *Monsieur Claude BAUDERLIQUE, intéressé par l'affaire, quitte la salle afin de ne participer ni au débat, ni au vote.*

- ↳ Monsieur le Maire expose que pendant l'épisode neigeux survenu durant la 2^{ème} quinzaine du mois de Janvier, Claude BAUDERLIQUE, Conseiller municipal, titulaire du permis Poids Lourds, s'est associé aux agents des services techniques pour le déneigement des voies communales. Dans le cadre du renouvellement de son permis poids lourd, nécessaire à la conduite des engins, Claude BAUDERLIQUE a proposé ses services à la commune en cas de besoin, et a pris en charge les frais liés à la réglementation pour un montant de 36.00 €uros (visite médicale obligatoire). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement des honoraires du médecin.

Occupation du domaine public :

- ↳ Monsieur le Maire rappelle que Télédiffusion De France est locataire d'une parcelle communale au lieu-dit « La Coutaz », sur laquelle est installé le relai de télévision et de téléphonie mobile. Télédiffusion De France souhaite renouveler le bail qui la lie à la Commune en proposant une nouvelle offre financière. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la nouvelle convention afin de pérenniser cette occupation au-delà de la durée contractuelle (2026), dans les conditions suivantes : Loyer (part fixe + part audiovisuelle + part variable par opérateur) = 8 000 €uros par an (contre 6 600 €uros actuellement) pour une durée de 20 ans et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette location.

.../...

Ecole :

- ↳ **Convention de partenariat « Label Ecoles Numériques 2020 »** : Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la politique de développement du numérique, le Ministère de l'Education Nationale propose l'organisation d'un partenariat entre l'académie de Grenoble et la Commune, qui permettrait le renouvellement de certains outils numériques afin que les élèves de Cevins puissent interagir davantage avec ce matériel et participer à des ateliers de soutien des apprentissages. Ce nouveau plan numérique permettrait de relancer les pratiques au sein de l'école en accédant à l'acquisition d'outils plus performants, plus réactifs et à un suivi de formation numérique à ces nouveaux usages.
Le coût global de l'opération s'élève à 5 260 €, subventionné à hauteur de 50 % par l'Etat. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à passer avec l'Académie de Grenoble et autorise Monsieur le Maire à signer le document afférent à cette initiative.

Déneigement des espaces privés :

- ↳ Suite à la demande de plusieurs habitants de la Commune (particuliers et commerçants des zones artisanales), il est proposé l'instauration d'une convention de déneigement des espaces privés avec les personnes qui le désirent.
Dans cette perspective, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à établir, fixe le montant de la participation financière à appliquer, comme suit pour la saison hivernale 2021/2022 (Novembre à Mars) : Tarif accès particuliers (cour, allée, entrée garage) : 25 Euros – Tarifs route privative : de 0 m à < 50 m : 50 Euros et de 50 m à < 150 m : 100 Euros et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec les bénéficiaires.

Ressources Humaines :

- ↳ **Attribution d'une prime exceptionnelle Covid-19** : Monsieur le Maire rappelle que l'adjoint administratif affecté à l'Agence Postale, appelé à exercer ses fonctions en présentiel, pour assurer la continuité du fonctionnement du service, durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19, a été soumis à un surcroît de travail (fermeture des agences postales sur notre territoire). Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui verser une prime exceptionnelle (conformément au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020) de 500 Euros.
- ↳ **Renouvellement de la convention d'adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Savoie** : Monsieur le Maire expose que dans le cadre du remplacement momentané d'un agent communal, d'un accroissement temporaire d'activité, d'une mission d'intérim dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, ou toute autre nécessité de service, les Centres de Gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires.
L'adhésion à cette convention est gratuite et n'engage pas l'employeur territorial qui la signe, à avoir recours au service intérim du Centre de Gestion. Elle permet l'accès aux prestations du service intérim-remplacement pour une durée d'un an renouvelable, à compter du 1^{er} Janvier 2021, deux fois par tacite reconduction. Les frais de gestion s'établissent à 6% pour le portage administratif (la Commune dispose d'un agent, le Centre de Gestion porte le contrat et assure la gestion administrative) ou à 7.5 % pour l'intérim (la collectivité charge le Centre de Gestion d'assurer la recherche du candidat et de la mettre à disposition).
Cette procédure nécessite la signature, à chaque remplacement, d'une convention de mise à disposition entre le Centre de Gestion et la Collectivité.
En date du 02 Mars 2018, la Commune avait adhéré au service intérim du Centre de Gestion de la Savoie et la convention arrivera à échéance le 22 Avril 2021. Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion de la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions, en tant que de besoin, avec le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ainsi que tous les documents nécessaires à la mise à disposition des personnels concernés.
.../...

- ↳ Avenant à la convention avec le Centre de Gestion de la Savoie, relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire : Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en œuvre de la mission de médiation obligatoire par le Centre de Gestion de la Savoie, les collectivités adhérentes ont été destinataires d'une circulaire relative à la prolongation de ce dispositif. Il s'agit de l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable, notamment pour les contentieux qui intéressent la fonction publique. Cette mission de médiation ayant été confiée aux Centres de Gestion volontaires, le CDG 73 avait proposé une convention d'adhésion à passer avec la Commune pour la période du 1^{er} Avril 2018 au 18 Novembre 2020. Or, le décret du 27 Octobre 2020 a reporté au 31 Décembre 2021, la date de fin de l'expérimentation nationale. Ce nouveau service ne génère aucune dépense supplémentaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion reportant la date de fin au 31 Décembre 2021.

Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour le risque Prévoyance – Mandatement du Centre de Gestion de la Savoie : Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 06 décembre 2013, le Conseil Municipal a mandaté le Centre de Gestion, afin de conclure une convention de participation (après appel d'offre) dans le domaine de la prévoyance, faisant application du décret 2011-1474 du 8 novembre 2011, relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale des agents, pour le risque santé ou le risque prévoyance ou les deux, afin que le personnel communal puisse bénéficier de contrats de protection sociale mutualisés.

Le Centre de Gestion a choisi ADREA-MUTEX et la convention de participation était entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2020 et la procédure de remise en concurrence devait aboutir à la conclusion d'une nouvelle convention de participation à compter du 1^{er} Janvier 2021. Or, le contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 n'a pas permis de mettre en œuvre cette formalité dans de bonnes conditions. Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prolonger la convention de participation pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 Décembre 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à cette prorogation.

Informations et questions diverses :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 27 Novembre 2020 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Monsieur le Maire fait un point concernant la Maison Médicale Pluridisciplinaire située à La Bathie : la livraison du bâtiment devrait se faire fin mars 2021; une réunion de concertation avec l'ensemble du corps médical s'est tenue le 04/02/2021 afin de statuer définitivement sur les modalités administratives, financières et travaux ; l'entrée dans les lieux serait envisagée début mai 2021 pour l'ensemble du corps médical.
- Il est rappelé que les propriétaires privés doivent entretenir leurs haies (taille et hauteur), ceci pour des raisons règlementaires mais aussi sécuritaires.
- Les élus référents chargés du recrutement du remplacement de notre employé communal démissionnaire font un point sur ce sujet : plusieurs candidatures ont été examinées et la décision de la personne retenue sera prise dans les prochains jours.
- Logements communaux proposés à la location : les élus référents chargés de ce dossier informent le conseil municipal que quatre familles sont intéressées par ces logements et qu'une décision sera prise semaine prochaine.
- Sébastien PIVIER propose au conseil que l'employé communal actuel puisse passer son permis poids lourd, afin d'être opérationnel pour accomplir les travaux nécessaires sur notre commune.

.../...

- Monsieur le Maire fait un point concernant la vaccination Covid 19 : il précise que les élus de Basse Tarentaise ont la volonté de mettre en place un Centre de Vaccination de proximité qui pourrait se situer à La Bathie. Monsieur le Maire indique qu'une 1^{ère} réunion sur ce sujet se tiendra le 11/02/2021 avec les élus concernés. Au regard également des difficultés actuelles de prise de RV, de doses vaccinales limitées, un recensement est en cours dans chaque commune afin d'identifier le nombre de personnes de + de 75 ans, et un « sondage » sera effectué par les membres de la Commission d'Action Sociale pour connaître les personnes souhaitant se faire vacciner et leurs problèmes éventuels de mobilité, ceci afin de préciser au mieux les modalités de fonctionnement de ce centre, la participation effective du corps médical présent sur notre secteur, en lien avec l'ARS (Agence Régionale de la Santé) et les services de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

CEVINS le 08 Février 2021.



~~Le Maire~~

Philippe BRANCHE